



**Exclusivité  
3,5% de frais**

## L'EXCLUSIVITÉ

**Exclusivité  
4,5% de frais**

**VENDRE à frais réduits !**

Lorsque nous sommes d'accord avec le propriétaire sur le prix et les modalités de vente, nous proposons des ventes à **frais d'agence réduits (3,5 % ou 4,5 % du prix net vendeur)**. En contre partie de notre baisse de frais, nous proposons un mandat exclusif soit de 6 mois, soit de 3 mois.

Exemple pour une maison à 200 000.00 € net : nos honoraires en mandat simple sont de 11000.00 €. En cas d'exclusivité de 3 mois, nous appliquons un pourcentage de 4.5 % soit 9000.00 € au lieu 11000.00 €. Pour une exclusivité de 6 mois, le pourcentage est de 3.5 % soit 7000.00 € d'honoraires au lieu de 11000.00 € !

Pourquoi cette durée 6 mois ? Nous avons constaté depuis la création de l'agence qu'il fallait en moyenne entre 3 et 6 mois pour vendre un bien.

### **Pourquoi choisir l'exclusivité ?**

**Pour le vendeur :** Vous ne vous occupez de rien ! si nous vendons votre propriété, nous prenons en charge la totalité des frais d'expertises obligatoires hors assainissement. Nos assurons bien évidemment une publicité accrue et une visibilité plus importante.

**Pour l'acquéreur :** la certitude d'acheter une maison à son juste prix, en toute confiance, encadré par des professionnels, à moindre frais.

**STATISTIQUES 2014 :** nous avons vendu 83 % de nos exclusivités !

**STATISTIQUES 2015 :** nous avons vendu 81 % de nos exclusivités !

### **Pour un Mandat EXCLUSIF de 3 mois :**

**Frais d'agence réduits de 4,5 % TTC du prix net (sans être inférieurs à 4 000 € TTC).**

### **Pour un Mandat EXCLUSIF de 6 mois :**

**Frais d'agence réduits de 3,5 % TTC du prix net (sans être inférieurs à 4 000 € TTC).**

